

REGLEMENTATION SPORTIVE SPECIFIQUE AU CIRCUIT REGIONAL DIVISION 3 DE TRIATHLON

Saison 2013-2014

I. **Le Championnat de France des clubs de division 3 (D3) de triathlon se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :**

- **Niveau 1** : Circuit régional sur 2 étapes (cf. paragraphe II.1). Les 4 premières équipes accèdent au niveau 2.
- **Niveau 2** : 1/2 finale nationale zone C – Digne les Bains (04) (08/06/2014). Les 8 premières équipes accèdent au niveau 3.
- **Niveau 3** : Finale nationale – Nœux-les-Mines (62) (31/08/2014). Les 3 premières équipes accèdent à la division 2 (D2).

II. **Le Circuit Régional de D3**

1. **Définition**

Le circuit régional de D3 triathlon comporte deux étapes :

- **Étape 1** : Triathlon « S » des Marettes, Vitrolles – 27/04/2014
- **Étape 2** : Triathlon « S » de la Côte Bleue, Sausset-les-Pins – 08/05/2014

2. **Formule et Format de course**

- Les 2 étapes se dérouleront selon l'option choisie par l'organisateur en fonction du cahier des charges « organisation étape de D3 ».



3. Modalités de participation

a. Accès

- Le circuit régional D3 de triathlon est ouvert à l'ensemble des clubs de la ligue Provence-Alpes de triathlon affiliés à la FFTRI exempts de toutes créances auprès de la ligue Provence-Alpes de triathlon et de la FFTRI.
- Seuls les athlètes licenciés « Club Compétition» sont autorisés à participer au circuit D3 (Régional et National) :
 - licence jeune (cadets et juniors)
 - licence senior et vétéran
- Les athlètes ayant participé à une ou plusieurs étapes de D1 et D2 de triathlon en année N-1 et/ou devant participer à la D1 ou D2 de triathlon en année N ne sont pas autorisés à participer au circuit régional D3 de triathlon.
- Les athlètes ayant participé à une ou plusieurs étapes de D1 ou D2 de triathlon en année N-1 mais ayant muté dans un club ne participant pas à la D1 ou D2 de triathlon sont autorisés à participer au circuit régional D3 de triathlon.
- Les concurrents participants au circuit régional de D3 de triathlon devront obligatoirement avoir été licenciés dans le club qu'ils représentent avant le 31 janvier de la saison en cours. Une vérification sera réalisée par la commission des épreuves sur la base du listing de l'ensemble des licenciés à cette date.
- Toutes les situations individuelles n'entrant pas dans cette réglementation seront examinées par la commission des épreuves de la ligue Provence-Alpes de triathlon.
- Chaque club ne peut inscrire qu'une équipe.

- Le club souhaitant participer au circuit régional D3 de triathlon est tenu, avant le 11 Avril 2014 :
 - ✓ de s'inscrire auprès de l'agent de développement de la ligue Provence-Alpes de triathlon par courriel (ad.tripa@gmail.com) en renvoyant une liste de 15 noms d'athlètes maximum + 5 noms athlètes U23 maximum pour les écoles de triathlon *, **, et ***,
 - ✓ de confirmer sa participation par l'envoi au siège social de la ligue Provence-Alpes de triathlon (Centre d'Affaire la Valentine, 7 Montée du Commandant de Robien 13011 Marseille) de 2 chèques de caution à l'ordre de la ligue Provence-Alpes de triathlon d'un montant de 125 euros,
 - ✓ le club qui n'aura pas confirmé sa participation en envoyant les chèques de caution ne pourra pas participer au circuit régional D3 de triathlon.

b. Inscription

- Sur chaque étape :
 - les clubs non-labellisés « École de Triathlon » pourront inscrire 5 athlètes maximum,
 - les clubs labellisés « École de Triathlon *, **, et *** » pourront inscrire 7 athlètes maximum dans les conditions suivantes :
 - les deux concurrent(e)s supplémentaires devront être de catégories cadet, junior ou U23 et devront obligatoirement être licenciés avant le 31 janvier 2014 au plus tard et de nationalité Française,
 - le résultat obtenu par ces athlètes donnera des points à l'équipe dans le cas où ceux-ci arrivent dans les 3 premiers de leur équipe.
- Pour chaque étape, les clubs sont tenus de fournir la liste des athlètes composant leur équipe au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation auprès de l'agent de développement de la ligue Provence-Alpes de triathlon (ad.tripa@gmail.com) et de l'organisateur.

c. Identification

- Pour chaque étape, chaque équipe sera identifiée à l'entrée du parc à vélo par le délégué technique de ligue afin de vérifier que les 5 athlètes (ou 7 athlètes) portent la même tenue de club. Une photo sera faite par ce dernier pour éviter tout litige. (Les équipes doivent entrer au complet dans le parc à vélo).

Ligue Provence – Alpes de Triathlon
 Centre d'affaires La Valentine – 7 montée du commandant de Robien
 13011 Marseille

www.provencealpes-triathlon.fr
 Contact : lr.tripa@gmail.com – 09 51 95 98 64

4. Classements

a. Classement de l'étape

- Le 1^{er} concurrent au classement D3 marque 1 point, le 2^{ème} marque 2 points, le 3^{ème} marque 3 points
- Addition des points des 3 premiers de chaque équipe.
- Le classement de la course est établi de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le 3^{ème} concurrent le mieux classé.

b. Classement général

- Le classement des équipes de club sur chaque étape donne lieu à l'attribution de points, comme ci-après:

1^{ère} équipe : 20 pts	10^{ème} équipe : 06 pts
2^{ème} équipe : 18 pts	11^{ème} équipe : 05 pts
3^{ème} équipe : 16 pts	12^{ème} équipe : 04 pts
4^{ème} équipe : 14 pts	13^{ème} équipe : 03 pts
5^{ème} équipe : 12 pts	14^{ème} équipe : 02 pts
6^{ème} équipe : 10 pts	15^{ème} équipe : 01 pt
7^{ème} équipe : 09 pts	
8^{ème} équipe : 08 pts	
9^{ème} équipe : 07 pts	

- Au delà de la 15^{ème} place, les équipes classées marquent un (1) point.
- Les équipes non classées et les équipes absentes sur une étape obtiennent zéro (0) point.

c. Classement général final

- Le classement général final du circuit régional de D3 de triathlon est établi en additionnant les points obtenus sur les deux étapes.
- En cas d'égalité, est déclaré vainqueur le club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite.
- En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.
- A l'issue du classement général final, les 4 premières équipes possédant le plus fort capital de points accèdent à la ½ finale nationale zone C.
- Le classement général final donne lieu à l'attribution du titre de « Champion régional des clubs masculin de division 3 de triathlon » et « Champion régional des clubs féminin de division 3 de triathlon ».

5. Forfait sur une étape

- Pour chaque forfait d'équipe ou nombre de participants sur l'étape inférieur à 3 athlètes, un des chèques de caution de 125 € versés lors de l'inscription au circuit régional D3 de triathlon sera encaissé par la ligue Provence-Alpes de triathlon et reversé en intégralité à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente.

6. Disqualification

- Le non respect de cette réglementation spécifique sportive entraîne l'exclusion définitive de l'équipe. Les chèques de cautions remis seront encaissés par la ligue Provence-Alpes de triathlon et reversés en intégralité aux organisateurs de D3.

7. Diffusion des résultats

- Les classements seront publiés sur le site internet de la ligue Provence-Alpes de triathlon (<http://www.provencealpes-triathlon.fr/>) et envoyés aux contacts club.

8. Participation à la ½ finale nationale

- Les équipes qui seront qualifiées à la ½ finale nationale s'engagent à avertir la ligue Provence-Alpes de triathlon de leur participation à cette épreuve dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de diffusion des équipes sélectionnées. Au delà de ce délai les équipes suivantes seront sélectionnées.

